

20191209\_DL\_02

**OBJET :**

Budget annexe –  
contributions 2020 au  
remboursement des  
échéances d'emprunt

**Date de convocation :**  
3 décembre 2019

**Date de séance :**  
9 décembre 2019

**Date d'affichage :**  
10 janvier 2020

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 16

**Membres votants :** 29

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

**Secrétaire de séance :** Claude DEFLESSELLE

**Pouvoirs :** Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE  
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA  
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE  
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET  
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE  
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ  
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT  
Annie VERRIER à Denis DEMARCY  
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ  
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE  
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE  
Florence RODINGER à Laurent PARSIS  
Emile FOIREST à Didier REMY

*Au 31 décembre 2019, le syndicat mixte aura souscrit un total de 67 M€ d'emprunts sur le budget annexe, dont 42,7 M€ pour le compte de ses membres, le reste étant financé par les recettes de commercialisation du réseau.*

*La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2020.*

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe,
- Vu le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2020 à charge des membres du syndicat mixte d'un montant total de 2 633 387,81€.

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole.

Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2020, en couverture approuvées comme suit :

Amiens Métropole	306 802,03	16,82%
Département de la Somme	1 517 229,06	83,18%
<b>TOTAL contributions 2020</b>	<b>1 824 031,09</b>	

**ARTICLE 2** – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 355 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2020 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 357 118,17 €.

**ARTICLE 3** – Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2020 sont réparties comme suit :

- 11 395,28€ à la charge de la CC Territoire Nord Picardie
- 15 605,09€ à la charge de la CC Somme Sud Ouest
- 12 122,06€ à la charge de la CC Avre Luce Noye

**ARTICLE 4** – Le syndicat mixte a contracté 6 emprunts pour le compte de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH phase 1, dont les échéances 2020 sont réparties comme suit :

- 94 040,24€ à la charge de la CC Val de Somme
- 243 995,31€ à la charge de la CC Villes Sœurs
- 75 080,57€ à la charge de la CC Nièvre et Somme

**ARTICLE 5** – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 874 347,23€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 624 782,41€ au 31 mars 2020 et au 31 mai 2020 et le solde au 31 juillet 2020. Les autres contributions annuelles seront appelées par l'émission de titres de recette en début d'année 2020.

**ARTICLE 6** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique  
Certifie que ce document a été

Transmis le **9 JAN. 2020**

